

J'ai dit dans le passé que j'étais favorable au programme présenté par le gouvernement. J'appuyais alors et j'appuie toujours un certain nombre de principes. Mes raisons figurent dans le texte que je tiens à la disposition de tous ceux qui souhaitent le lire. J'en transmettrai des copies à chacun des membres du comité lorsque celui-ci sera formé.

Premièrement, j'appuie le rapatriement unilatéral par le Parlement avec la formule de l'unanimité, comme le précise la motion que j'avais proposée le 9 mai et que la Chambre avait adoptée à l'unanimité. J'appuie également la motion présentée hier soir au sujet du rapatriement unilatéral avec la formule de Vancouver. Notre constitution doit être rapatriée à bref délai afin que nous puissions y apporter successivement les modifications susceptibles d'atténuer les tensions croissantes qui se manifestent dans notre pays.

Deuxièmement, j'appuie la recherche d'une formule d'amendement moins rigide que celle de l'unanimité, mais je regrette la démarche du gouvernement qui nécessite une révision de fond. En fait, des révisions sont obligatoires.

Troisièmement, j'appuie le recours au référendum comme moyen de réforme constitutionnelle. En plus du gouvernement fédéral, le peuple devrait pouvoir prendre l'initiative d'une telle consultation et la majorité dans chaque province devrait être nécessaire, pas seulement la majorité dans chacune des quatre régions.

Quatrièmement, j'appuie énergiquement le maintien de l'égalité du statut provincial et la protection des droits et pouvoirs provinciaux actuels. Ces droits et pouvoirs ne devraient pouvoir être réduits que du consentement de la province en cause, particulièrement en ce qui concerne les terres, les ressources et les frontières. Je propose un amendement à cet effet dans le texte intégral de mon discours.

Cinquièmement, j'appuie la péréquation et la constitutionnalisation d'une charte des droits et libertés, mais il faudrait reprendre le libellé de la résolution pour lui donner plus de clarté à cet égard. J'aurais préféré aussi que cette démarche soit entreprise au Canada après le rapatriement.

Sixièmement, je ne voudrais pas faire avorter le programme constitutionnel du gouvernement et, du même coup, empêcher le rapatriement. Je voudrais plutôt l'améliorer pour favoriser le rapatriement. Par conséquent, j'appuie le renvoi de la question au comité, mais pas par la voie d'une motion de clôture. C'est là un acte gratuit de la part du gouvernement. J'en suis attristé. C'est un geste malheureux qui survient deux semaines et demi seulement après que la Chambre ait été convoquée pour débattre de l'une des questions les plus importantes dont elle ait été saisie depuis 1867.

C'est là un geste qui porte atteinte au privilège qu'ont les députés de parler de cette question capitale. Je sais qu'il y a eu une certaine mesure d'obstruction. Il y en a toujours des deux côtés de la Chambre. Toutefois, un mois de plus n'aurait fait aucun tort à la Chambre ni au Canada, bien sûr. Je regrette donc avec indignation la motion de clôture du gouvernement.

Lorsque j'ai rejoint les rangs du parti conservateur du Canada, il y a treize ans, à un mois près, j'ai demandé: qu'est-ce que ce parti défend? S'agit-il simplement d'un groupement de personnes qui partagent les mêmes objectifs et les mêmes opinions, ou est-ce plus que cela? Le parti a-t-il une doctrine, un fondement philosophique ou ne s'agit-il que d'une étiquette qu'on peut coller et décoller selon l'occasion?

### *La constitution*

J'ai cherché des réponses, mais n'en ai trouvé que peu. J'ai fini par acquérir la conviction que le conservatisme représente une intégrité de l'esprit et un développement ordonné de la conscience qui sont authentiquement importants et sans caractère passager. Et c'est en me fondant sur cette intégrité individuelle de l'esprit et de la conscience que je voterai désormais sur cette mesure extrêmement grave. Je compte que tous les députés feront de même. Je respecte le droit de chaque député d'agir ainsi à propos de cette question fondamentale. Cette question ressortit aux hommes d'État et n'a rien à voir avec la politique de partisans et les politiciens sectaires.

● (1850)

Voilà. Il m'a fallu cinq minutes pour prononcer mon discours, ou plutôt pour le résumer et annoncer que je le prononcerai devant les membres du comité. A ce rythme, je crois qu'un bon nombre de députés auront comme il se doit la possibilité de prendre la parole sur cette résolution avant qu'elle ne soit renvoyée au comité à la fin de la soirée.

**Des voix:** Bravo!

**M. David Smith (Don Valley-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de participer à ce débat historique, et je suis fier, comme tous ceux qui ont pris la parole, d'y contribuer si peu que ce soit.

Quand le débat a commencé, j'ai cru que peut-être certains électeurs me demanderaient pourquoi le Parlement perd son temps à débattre de la constitution alors qu'il y a des interruptions postales, des grèves des commis et des problèmes économiques criants au Canada. Mais je crois que mes électeurs ont fait preuve d'une grande maturité. Je crois qu'il faut reconnaître qu'un problème, même important, n'est pas nécessairement urgent tel ou tel jour, telle ou telle semaine, tel ou tel mois. Et le fait que ce ne soit pas alors urgent ne signifie pas que ce n'est pas d'une importance vitale pour notre pays. Or, je crois que les électeurs et les commentateurs de Toronto, certainement, et en tout cas de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, ont compris qu'il était nécessaire que le Parlement s'attaque aujourd'hui à ce problème.

Je crois qu'il convient de féliciter le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Chrétien) de la force dont ils ont fait preuve en prenant tout sur eux et en décidant d'aller de l'avant dans ce projet pour résoudre un problème que les Canadiens ont malheureusement été incapables de régler pendant des décennies.

**Des voix:** Bravo!

**M. Smith:** La Chambre est présentement saisie d'une résolution tendant à constituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui sera chargé d'étudier le document constitutionnel que le gouvernement a présenté le 2 octobre et de faire un rapport à la Chambre. Nous avons entendu de nombreux discours. Beaucoup étaient excellents, mais il faut reconnaître que nous commençons peut-être un chapitre qui pourrait durer des mois et que la motion de clôture ne signifie aucunement qu'après ce soir, nous n'en reparlerons plus. Les députés de l'opposition ont peut-être omis de le dire lorsqu'ils ont parlé de cette motion qui sera mise aux voix ce soir. Le chef de l'opposition (M. Clark) a lui-même dit, le 2 octobre, et je cite: